

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE ROUVRES

Réunion ordinaire 13 avril
L'an deux mille vingt et un

Date de la convocation	
06 avril 2021	
Nombre de membres	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	14
Nombre de pouvoirs	1

L'an deux mille vingt et un le 13 avril à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans la salle Michel LEGRAND, LEGRAND (conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), séance à huis clos (conformément à l'article L.2121-18 du CGCT) sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Caroline DUPOND, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Christophe LEBON, Monsieur Vincent RAYMOND, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Jérémie ZARPAS, Madame Danièle LARGILLIERE, Monsieur Hadrien LESUEUR, Monsieur Aurélien MAUFRAIS.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Jehan LALANDE,
Madame Alice LIGNEUL ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MILWARD,

Appel des membres du conseil municipal par Madame le Maire

Noms/Prénoms		Noms/Prénoms	
DUPOND Caroline	P	LALANDE Jehan	Excusé
LARGILLIERE Danièle	P	LEBON Christophe	P
LIGNEUL Alice	Pouvoir	LESUEUR Hadrien	P
MENNESSON Odile	P	MAUFRAIS Aurélien	P
MILWARD Nathalie	P	RAYMOND Vincent	P
PONSARDIN Catherine	P	ROUILLARD Albert	P
CHESNEL Cyril	P	ZARPAS Jérémie	P
FERRIÉ Thierry	P		

Légende : P : Présent E : Excusé
A : Absent

Désignation d'un volontaire pour assurer le secrétariat de séance :

Monsieur Albert ROUILLARD conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 21 mars 2021

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 21 mars 2021 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour en point n° 3 :

- **Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021**

1/ Approbation du compte administratif 2020

2/ Approbation du compte de gestion 2020 (Délibération n° 2021/16)

Madame le Maire présente les résultats issus du compte administratif 2020 du budget général :

	Résultat de l'exécution			Résultat antérieur reporté		Résultat cumulé	
	mandats émis	titres émis	résultat/solde	déficit	excédent	déficit	excédent
Fonctionnement	521 446.97	654 684.28	+ 133 237.31		225 661.35		358 898.66
Investissement	86 814.49	114 127.91	+ 27 313.42	-46 477.32		-19 163.90	

	Reste à réaliser	
	dépenses	recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	16 093.70	0.00

Madame le Maire commente le compte administratif, en notant principalement :

Un compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 133 237 € pour 2020 avec un total en résultat cumulé de 358 898 €.

En dépenses de fonctionnement un réalisé 2020 qui s'élève à 521 446 € (contre 556 161 € en 2019) soit 34 715 € de moins.

Des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 654 684 €.

Une section de fonctionnement toujours maîtrisée : un réalisé de l'ordre de - 16 % par rapport au prévisionnel 2020 (diminution des dépenses par rapport à 2019).

Une réalisation des dépenses d'investissement à hauteur de 86 814 €.

Madame le Maire quitte l'assemblée et Monsieur le 1^{er} adjoint fait procéder au vote relatif à l'approbation du compte administratif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 10 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 ;

Vu le compte administratif joint ;

Vu le compte de gestion de Monsieur le Receveur joint ;

Considérant en outre l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur ;

Article 1 : Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.

Article 2 : Adopte le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Receveur.

Vote pour : 12 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021 (Délibération n° 2021/17)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour les collectivités, l'année 2021 est la première année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation. Les communes ne percevront donc pas de recettes liées à la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement celles sur les résidences secondaires.

En contrepartie, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (20,22 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le taux de foncier bâti de référence 2021 de la commune est de 39,46 % (soit le taux communal de 2020 : 19,24% + le taux départemental de 2020 : 20,22 %).

Madame le Maire précise que les taux des taxes communales n'ont pas augmenté depuis 4 années consécutives. Elle propose de ne pas modifier le taux des deux taxes directes locales pour l'exercice 2021 :

- **39,46 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**
- **39,55 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties**

Le produit fiscal attendu s'élève à 338 338 € (contre 328 637 € en 2020) en progression de 9700 € par rapport au produit à taux communaux constants.

Après discussion, Madame le Maire met la proposition au vote :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13 + 1 pouvoir
Nombre de suffrages exprimés : 14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE de ne pas modifier le taux des deux taxes directes locales pour l'exercice 2021.

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

4/ Vote des subventions aux associations au titre de l'exercice 2021 (Délibération n° 2021/18)

Madame le Maire rappelle que comme chaque année, de nombreuses associations ou écoles sollicitent la commune pour recevoir des subventions.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2021 en euro
Amicale des Pompiers d'Anet	135
Association Rouvr'et'vous	650
Association pêcheurs Bercheriens	144
Association Val des Loisirs	300
Gymnastique volontaire de Rouvres	600
ASRER	500
TOTAL	2 329

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus, sous réserve de la présentation du bilan financier et du bilan d'activité pour l'exercice 2020.

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2021.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2020 (Délibération n° 2021/19)

Madame le Maire commente les résultats issus des comptes administratifs 2020 et fait une proposition d'affectation des résultats.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal ;

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2020 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement 2020	133 237,31 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	225 661,35 €
Total Excédent de fonctionnement	358 898,66 €

Excédent d'investissement 2020	27 313,42 €
Ou Déficit d'investissement reporté 2019	-46 477,32 €
Excédent d'investissement reporté 2018	
Total Déficit d'investissement	-19 163,90 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2020 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	16 093,70 €
Recettes d'investissement reportées	0.00
Solde négatif	-16 093,70 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	<u>35 257,60 €</u>
--------------------------	--------------------

DÉLIBERE

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	35 257,60 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	323 641,06 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	19 163,90 €

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

6/ Budget primitif 2021 (*Délibération n° 2021/20*)

Madame le Maire présente le budget primitif 2021. La stabilisation des taux d'imposition : pas d'augmentation depuis 4 années consécutives. La recherche quasi systématique d'aides financières auprès des partenaires institutionnels, avec réalisation des projets que si l'aide est accordée. La recherche quasi systématique d'économie avant d'engager une dépense (nécessaire négociation et ne pas hésiter à demander des gestes commerciaux).

Les propositions 2021 sont définies selon des orientations validées :

- ▶ En investissement, propositions pour 2021 :
 - Déploiement de la vidéo protection si accord de la subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),
 - Poursuite de la politique de rénovation du patrimoine bâti de la commune :
 - Église : assainissement et restauration des couvertures et des charpentes,
 - Mairie : remplacement des fenêtres et portes,
 - Etudes pour aménagements de la rue de Houdan,
 - Poursuite des achats de décorations de Noël,
 - Embellissement de la commune : fleurissement.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré ;

Article 1 : Adopte le Budget Primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
				Chapitre	002	Excédent antérieur	323 641.06
Chapitre	011	Charges générales	110 560.00	Chapitre	70	Produits des services	1 050.00
Chapitre	012	Charges personnel	189 469.00	Chapitre	13	Atténuation de charges	6 000.00
Chapitre	014	Atténuation produits	94 085.00	Chapitre	73	Impôts et taxes	486 338.00
Chapitre	022	Dépenses imprévues	3 000.00	Chapitre	74	Dotations et particip°	132 900.00
Chapitre	023	Virement investissem.	354 813.80	Chapitre	75	Autres produits gestion courante	8 100.00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert	18 487.64	Chapitre	76	Produits financiers	0.00
Chapitre	65	Autres charges gestion	169 860.93	Chapitre	77	Produits exceptionnels	0.00
Chapitre	66	Charges financières	5 484.53				
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	2 513.36				
Chapitre	68	Dotations aux amort. et aux prov.	9 754.80				
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			958 029.06	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			958 029.06

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	01	Solde d'excédent investissement reporté	19 163.90	Chapitre	1068	Solde d'excédent investissement reporté	35 257.60
Chapitre	16	Emprunts, dettes assimilées	39 140.44	Chapitre	21	Virement fonctionnement	354 813.80
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert	18 487.64
Chapitre	20	Immobilisations Incorporelles	73 460.00	Chapitre	10	Dotations/fonds divers	8 000.00
Chapitre	204	Subventions d'équipt versées	0.00	Chapitre	13	Subventions d'investissement	0.00
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	284 794.70	Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
Chapitre	23	Immobilisations en cours	0.00				
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			416 559.04	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			416 559.04

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2021 équilibré en dépenses et recettes

Section de fonctionnement :

Dépenses : 958 029.06

Recettes : 958 029.06

Section d'investissement :

Dépenses : 416 559.04

Recettes : 416 559.04

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2021 comme suit en globalité

Dépenses : 1 374 588.10

Recettes : 1 374 588.10

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

**7/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
(Délibération n° 2021/21)**

Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres :

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

7/ Questions diverses :

A/ Madame le Maire annonce son élection au poste de Vice-Présidente à l'Agglo du Pays de Dreux en charge de l'Enfance, la Jeunesse et la Famille.

B/ Installation des abribus : les dalles béton ont été coulées pour l'installation des abribus aux arrêts des Hautes Lisières, du Pommier de Bois et route de Bû. Le sol a été minéralisé à l'arrêt des Nonains.

C/ Fibre : La mairie est en attente d'informations d'Eure-et-Loir Numérique pour les derniers logements à rendre éligibles. En qualité de financeur d'une partie du déploiement de la fibre, SFR a le monopole des raccordements chez les abonnés pour quelques mois encore, au détriment des autres opérateurs (Orange, Free etc.).

D/ Antenne GSM : ENEDIS doit poser et raccorder un transformateur électrique. La commune est en attente de la date d'intervention. Pas d'information de la part d'Orange et Free quant à la date de la mise en service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.